

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

**JEUDI 7 AVRIL 2016
à 20 HEURES
Maison de la Famille
34 rue Gabriel Péri
Salle en rez-de-chaussée**

ORDRE DU JOUR :

- 1 Reprise anticipée du résultat du compte administratif 2015 de la commune.
- 2 Reprise anticipée du résultat du compte administratif 2015 du service de l'Assainissement.
- 3 Budget primitif 2016 de la commune.
- 4 Budget primitif 2016 du service de l'Assainissement.
- 5 Taux d'imposition locale 2016.
- 6 Taxe d'habitation – majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.
- 7 Autorisations de programmes et de crédits de paiements (AP/CP).
- 8 Avenant n° 1 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) conclue avec la SMACL, par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG.
- 9 Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Modification des statuts.
- 10 Médecins du Centre Médico-Sportif. Protocoles d'accord transactionnel.

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 22 avril 2014. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 1^{er} avril 2016



Le Maire,


Bernard DEBAIN